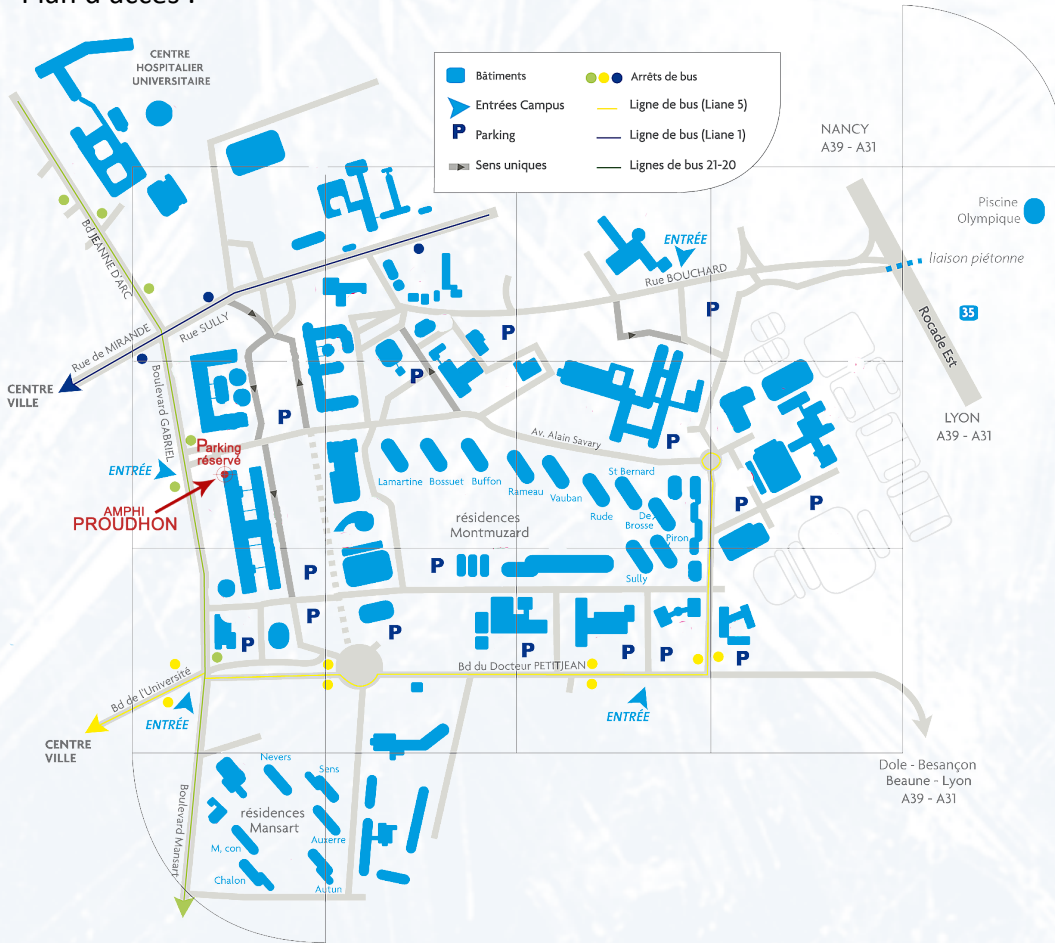


Plan d'accès :



**Association Processualis**  
 Faculté de Droit et de Science Politique de Dijon  
 4, boulevard Gabriel  
 21000 DIJON  
 processualis@gmail.com

# Colloque L'@ppel civil en 2012

Réforme  
 Communication électronique  
 Délais Magendie  
 e-barreau



Vendredi 24 février 2012

De 8h30 à 17h  
 Amphi Proudhon

7 heures validées au titre de la formation des avocats

En partenariat avec :



## 8h Accueil café

- 8h30
- Ouverture du colloque par Mme Sophie BEJEAN, discours de bienvenue de la *Présidente de l'Université de Bourgogne*
  - Discours de Mme Laurence RAVILLON, *Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de Dijon*
  - Discours de M. Jean-Louis GILLET, *Président (H) de chambre de la Cour de Cassation et Parrain de la promotion 2011-2012 du Master II Droit processuel*

## I- La communication électronique

- 9h **Président de séance :** Jean-Marie BENEY, *Procureur général près la Cour d'appel de Dijon*
- 9h15 Délais et sanctions du décret Magendie par les étudiants du Master II Droit processuel
- 9h30 La communication électronique et le greffe par Thérèse THIERRY, *Directrice du greffe de la Cour d'appel de Dijon*
- 9h40 La communication électronique et la mise en état par Hélène JOURDIER, *Présidente de chambre à la Cour d'appel de Dijon*
- 10h La communication électronique et l'avocat par Maître Damien WILHELEM, *Avocat au barreau de Chaumont*
- 10h15 La communication électronique et le professeur par Stéphanie GRAYOT, *Professeur à la Faculté de Droit et de Science Politique de Dijon*

## Débats et pause

## II- Les conclusions et l'audience

- 11h **Président de séance :** Dominique GASCHARD, *Premier président de la Cour d'appel de Dijon et Président de la conférence européenne des Premiers présidents de l'Union européenne*
- 11h10 La forme des conclusions d'appel par Alain RIGAUDIERE, *Avocat à la Cour et ancien Bâtonnier*, et Nicolas GERBAY, *Maitre de conférences à la Faculté de Droit et de Science Politique de Dijon*
- 11h30 L'irrecevabilité des conclusions et sa compatibilité avec la Convention européenne des Droits de l'Homme par Laure MILANO, *Professeure à la Faculté de Droit et de Science Politique de Dijon*
- 11h50 L'audience en 2012 par Claude LITTNER, *Conseiller doyen (H) à la Cour d'appel de Dijon*, et Jean-François MERIENNE, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Dijon*
- Pause Déjeuner** assurée par le *traiteur Central* et **café gourmand** servi dans l'amphithéâtre
- ## III- Autres thèmes d'actualité, forum de procédures\*
- 14h15 **Président de séance :** Jean-Louis GILLET
- Jean-Louis GILLET, *Président (H) de chambre de la Cour de Cassation*
  - Natalie FRICERO, *Professeure à l'Université de Nice Sophia-Antipolis et Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Nice*
  - Philippe GERBAY, *Co-directeur du Master II Droit processuel, Maitre de conférences à la Faculté de Droit et de Science Politique de Dijon et Ancien avoué à la Cour*
- Au cours de ce forum, seront notamment abordées les questions d'actualité liées à la procédure d'appel : les conclusions de dernière heure et la juridiction du Conseiller de la mise en l'état.
- \*Il est possible pour les participants de transmettre, avant le colloque, leurs questions par mail à l'adresse [processualis@gmail.com](mailto:processualis@gmail.com)
- 16h30 Conclusion générale par Georges BOLARD, *Professeur à la Faculté de Droit et de Science Politique de Dijon*